

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salarié.e.s des très petites entreprises : donnez de la voix à la CGT

Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, des transports, de la métallurgie... Vous êtes salarié.e du particulier employeur, aide à domicile, assistant.e maternel.le ou concierge.

Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé.e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.

Les résultats de ces élections participeront à mesurer la représentativité des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches d'activité et sur les territoires. Ils permettront également de définir, pour chaque organisation, le nombre de conseillers prud'hommes, ou de mandatés dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, dans les commissions régionales Transitions Pro (for-

mation professionnelle) ... Ce scrutin permettra enfin d'élire vos représentants dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles, qui ont pour objet de faciliter le dialogue dans l'entreprise ou de statuer sur les questions centrales liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité et les activités sociales et culturelles.

Cette élection peut paraître aujourd'hui très éloignée de vos réalités et de vos préoccupations, et de la crise sanitaire et sociale que nous traversons. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives. Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile. Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

Pour voter : www.election-tpe.travail.gouv.fr

3 questions à Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Comment un syndicat comme la CGT peut agir sur le sort des salariés des TPE ?

Tout d'abord, il faut aller à leur rencontre et très concrètement, apporter des informations. Mais parfois aussi à l'employeur qui, bien souvent n'a pas de DRH, ni de conseiller juridique et ne connaît pas non plus les droits de ses salariés, les règles en matière de sécurité, salaires, heures supplémentaires... Ça ne marche pas à tous les coups, mais on peut dans certains cas réussir à faire appliquer le droit du travail avant d'aller aux Prud'hommes. L'essentiel, c'est le contact et l'explication.

Comment la CGT agit avec les salariés des TPE face aux conséquences de la crise sanitaire ?

Il y a par exemple eu des mobilisations dans les remontées mécaniques, parfois sous des formes différentes que dans d'autres boîtes. On a ainsi obtenu que des engagements de signatures de contrats saisonniers ou CDD soient tenus, ce qui ouvre, en attendant la reprise effective du boulot, des droits à chômage partiel. Notre démarche, c'est « informer, expliquer, faire des propositions, se mobiliser ».

Quels sont les grands enjeux de l'élection TPE ?

Il faut montrer aux salariés des TPE que cette élection leur permet au moins d'avoir des représentants qui prennent en compte leur situation spécifique. Aller à leur rencontre est

de la responsabilité de la CGT. Mais une élection d'une telle ampleur, avec près de cinq millions d'électeurs, doit aussi donner lieu à une campagne de communication de la part du gouvernement, avec des spots dans les grands médias, comme une campagne électorale « politique » à enjeu national. Tous les gouvernements - celui-là particulièrement, vu la considération qu'il a pour les organisations syndicales - mettent tout en œuvre pour qu'il y ait le moins de participation possible. Cela vise à discréditer l'idée de l'utilité des syndicats. Mais plus encore, les salariés devraient bénéficier de temps pour voter, avoir des informations pratiques en amont... On pourrait même organiser, au lieu du vote par correspondance, un vote physique dans les mairies.

RETROUVEZ-NOUS : www.cgt-tpe.fr

ÉLECTIONS TPE : VOTONS CGT SPECTACLE !

Nous, salarié·e·s du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, des centres sociaux, de l'animation et du sport sommes lourdement touché·e·s par la crise économique, sociale et sanitaire. Depuis le mois de mars 2020, la Cgt Spectacle et ses syndicats multiplient les actions unitaires (rassemblements, actions, pétitions, décryptages, procédure devant le Conseil d'Etat pour obtenir la réouverture des salles de spectacle) pour mobiliser autour d'une idée commune : cette crise ne doit laisser personne au bord du chemin ! Notre mobilisation a commencé à porter ses fruits et nous avons, ensemble, obtenu une première « année blanche » pour les intermittent·e·s du spectacle jusqu'au 31 août 2021, l'adaptation du premier dispositif d'activité partielle à nos spécificités, et 6 millions € supplémentaires à l'AFDAS pour assurer la formation continue.

Tolérance zéro : la CGT Spectacle contre les violences sexistes et sexuelles

La CGT Spectacle s'est fortement engagée contre les violences sexistes et sexuelles qui continuent à sévir dans nos secteurs. A ce titre, nous avons été à l'initiative du plan paritaire pour l'égalité entre femmes et hommes et contre les violences sexistes et sexuelles dans le spectacle, signé avec la FESAC. Nous avons également mis en place une cellule gratuite d'accompagnement psychologique et juridique des victimes depuis juin 2020.

Notre « jour d'après » doit être vert

La Cgt Spectacle a placé les questions environnementales au cœur des revendications. Nous organisons des débats sur la pratique de nos métiers et défendons un plan d'action écologique dans nos secteurs, en lien avec la santé au travail et la localisation des emplois.

Le combat continue : NOUS VOULONS VIVRE DE NOS MÉTIERS !

Encore beaucoup de choses doivent être accomplies pour permettre à nos professions de survivre à cette crise. La CGT Spectacle et ses syndicats mettent tout en œuvre, par des mobilisations collectives, rassemblées et unitaires pour :

- **Gagner un plan massif de soutien à l'emploi pour financer des salaires pour des répétitions, des résidences, etc.**
- **Gagner une nouvelle « année blanche » pour les intermittent·e·s du spectacle et toutes celles et tous ceux qui n'ont pu ouvrir de droits à l'assurance chômage, particulièrement les jeunes**
- **Gagner le retrait de la dernière réforme inique de l'assurance chômage ;**
- **Garantir tous les droits sociaux (maladie, maternité, retraites, etc.) notamment pour les plus précaires ;**
- **Gagner des conditions décentes de rémunération pour les salarié·e·s, par exemple placé·e·s en activité partielle.**

Chaque vote compte à la fois au niveau national et dans chaque convention collective.

Parce que nos métiers sont artistiques, passionnés, atypiques, fragiles et précaires, la Cgt Spectacle est à nos côtés et lutte pour que nous disposions d'un ensemble de droits sociaux. Que nous soyons artistes, technicien·ne·s, chargé·e·s de production, agents d'accueil, chargé·e·s de communication, animateurs, salarié·e·s de crèches..., permanents ou intermittents, nous bénéficions des avancées sociales obtenues par nos luttes : salaires minima des conventions collectives, droit à la formation professionnelle, régime spécifique d'assurance chômage pour les intermittent·e·s, caisse des congés spectacles, droits à congés maternité et maladie, etc.

Notre action collective est notre force : la Cgt Spectacle soutient un syndicalisme ouvert, démocratique, rassemblant toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour gagner collectivement de nouveaux droits ! **Votons Cgt!**

ÉLECTIONS Tout pour s'exprimer!

ÉLECTIONS
du 22 mars au 4 avril



*TRÈS PETITE ENTREPRISE DU SPECTACLE

**Animatrices et animateurs de centre de loisirs,
du périscolaire, des centres sociaux, salarié-e-s des crèches,
salarié-e-s des associations sportives et culturelles,
participons à ce temps fort que sont les élections TPE!**

Alisfa IDCC 1261

Sport IDCC 2511

Eclat IDCC 1518

**L'objectif est de porter
notre voix pour :**

- **Faire reconnaître nos métiers,**
- **Améliorer nos conditions de travail,**
- **Augmenter nos salaires et notre temps de travail.**

Ces éléments sont négociés au niveau des conventions collectives ANIMATION (ECLAT), l'ALISFA (centres sociaux, crèches) et du SPORT.

L'USPAOC CGT (Union Syndicale des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs et culturels) vous représente au niveau de ces conventions collectives.

En votant CGT, vous participez à faire grandir le poids de la CGT dans les négociations, toujours aux côtés des salarié-e-s et toujours fidèle à ces valeurs de conquête de nouveaux droits.

Nos métiers nous amènent à être souvent au service des autres, œuvrant pour l'intérêt général, porteurs de valeur d'éducation, de transmission, de lien social, acteurs de proximité, nous méritons une meilleure reconnaissance.

**Faisons le choix
du syndicat qui défend
réellement nos intérêts.**



**Alors sans hésitation, salarié-e-s de l'animation,
des centres sociaux, des crèches, des associations
sportives, culturelles, unissons-nous :
votez et faites voter CGT!**

ADHÉSION



Adhérer simplement en ligne
sur le site de la Cgt Spectacle : fnsac-cgt.com

Ou retourner le formulaire ci-dessous :
à la Cgt Spectacle : 14-16 rue des Lilas
75019 Paris
ou par mail à : cgtspectacle@fnsac-cgt.com



L'USPAOC défend et représente les salariés de l'animation, du sport, des acteurs du lien social et familial, mais aussi des salariés des associations, des mouvements d'éducation populaire, des crèches, des accueils de loisirs, des maisons de quartier, des centres sociaux, des centres de loisirs, des clubs sportifs, des maisons pour tous et des centres de vacances. Forte de son expérience et de sa connaissance globale de ces secteurs, elle porte les revendications des salariés.

L'USPAOC-CGT s'implique avec combativité dans les négociations nationales auprès des trois conventions collectives : animation, sport, acteurs du lien social et familial.

L'USPAOC CGT
Union des Syndicats CGT
des Personnels de l'Animation,
des Centres Sociaux,
du Sport, des Crèches
et des Associations Social
de Développement Social
Local
14-16, rue des Lilas
75019 Paris
T 01 88 33 95 38
www.uspaoc-cgt.fr
contact@uspaoc-cgt.fr

NOM, Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Adresse :

Profession :

Je travaille dans le secteur :

- du spectacle vivant
- des arts visuels
- de la production et/ou diffusion audiovisuelle
- de la production et/ou diffusion cinématographique
- de l'enseignement artistique (Hors Éducation Nationale)
- de l'action culturelle

Situation :

- Permanent
- Intermittent
- Non salarié

